

Paris le 09 novembre 2016

Académie de PARIS
Circonscription 20A Télégraphe

ECOLE ELEMENTAIRE

103 Avenue Gambetta

75020 PARIS

Tél : 01.46.36.12.86

Fax : 01.83 98 08 48

Courrier électronique / e-mail : ce.0751111A@ac-paris.fr

Mme JALLAGEAS

Directrice

Procès-verbal du conseil d'école du 08 novembre 2016

Le Conseil d'école a débuté à 18h00 sous la présidence de Mme Jallageas, directrice de l'école.

Etaient présents :

- Les enseignants de l'école (Mme LIGER excusée)
- Mme FIZET (PVP EPS)
- M. CLERY, RPA
- Les représentants des parents d'élèves élus : Mmes ALBO, BRUGNON, JUGE-BRITON, LEGRAND, NIEL, PASDELOUP, PINELLI, TEIXEIRA, Mrs AUBAILLY, BOURDON, WHITE.
-
- Etaient excusés :
- Mme PRAMPART (PVP Arts visuels), Mme SADLER (PVP EPS), M. BOUTET (PVP Musique)
- Les membres du RASED
- Docteur CAVENEL
- M. GASSAMA, représentant de la Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris, adjoint au maire chargé de la propreté et des relations internationales.
- Mr BUSSY, représentant le Maire de Paris
- M. DANIEL, REV

Invités : M. LARIBLE, chef de la CASPE (Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance)

Mme PIPOLO, Inspectrice de l'Education Nationale

Secrétaire de séance : Mme VIRZI

Les points suivants de l'ordre du jour ont été abordés :

I. Travaux et fermeture de l'école

Programme des travaux : Confortation du bâtiment ancien et travaux de reprise en sous-œuvre. Remise en état de tout le rez-de-chaussée et de la cour. Coût des travaux de confortation : 1,3 million d'euros. A cela viendra s'ajouter des travaux d'embellissement et des demandes non satisfaites depuis plusieurs années telles que la pose d'un auvent dans la cour ou la réfection du réfectoire. Le calendrier sera respecté à savoir de juillet 2017 à août 2018. Une réunion d'information publique aura lieu en décembre.

Programme de relogement des élèves : Deux écoles choisies : l'école située au 51 rue Ramponneau (secteur Belleville) et l'école située au 9/11 rue de Tlemcen (secteur Père Lachaise). La démographie ne laisse pas présager pour l'instant d'ouverture de classe à Tlemcen. Les 5 classes de Gambetta pourront donc être accueillies à Tlemcen. Quant à l'école Ramponneau qui devient une école relais, les élèves de cette école seront répartis sur les autres écoles de secteur. L'école Ramponneau sera intégralement constituée des 9 classes de Gambetta.

Le point essentiel qui reste à définir est celui du transport des élèves sur ces deux sites. A l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise par la mairie. **Les parents d'élèves demandent à ce qu'un transport soit mis en place au départ de l'école Gambetta aussi bien pour Tlemcen que pour Ramponneau.** M. Larible rappelle les difficultés évoquées par Mme Calandra lors du dernier conseil d'école, à savoir, l'étroitesse des rues notamment pour le transport en car vers Ramponneau ainsi que les travaux prévus en 2017 Place Gambetta qui vont engendrer des difficultés de circulation avec des rues fermées. M. Larible s'engage à donner une réponse définitive sur la semaine du 30 novembre lors d'une réunion avec le collectif de parents d'élèves.

Les parents d'élèves expriment l'inquiétude ressentie par l'ensemble des parents de l'école Gambetta comme celle des parents des maternelles Surmelin et Cour des Noues dont les enfants arrivent en CP l'année prochaine. Certains parents font le choix d'inscrire leurs enfants dans le privé faute de renseignements fiables pour l'instant. **Les parents d'élèves demandent donc qu'une réunion d'information publique sur le relogement et le transport des élèves soit organisée au plus vite.**

Une liste de questions élaborée par les parents d'élèves est remise à M. Larible afin de préparer en amont les différentes réunions à venir.

II. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

565 parents inscrits

270 votants (dont 9 votes blancs ou nuls) soit 47,79% du nombre d'inscrits. L'année dernière 43% pour un nombre d'inscrits plus important.

261 suffrages exprimés

Une seule liste s'est présentée : Collectif 103 Gambetta, non affiliée à une association de parents d'élèves qui totalise les 14 sièges à pourvoir.

La présidence est assurée par M. AUBAILLY.

III. Bilan de rentrée : structure et effectifs

L'école est composée de 14 classes ordinaires.

CPA Mmes Sabatier et Vande 22 élèves

CPB Mme Auger- Le Guen 23 élèves

CPC Mme Raoul 24 élèves

CE1A Mme Amoyel 23 élèves

CE1B Mme Virzi 24 élèves

CE1C Mmes Verba 23 élèves
CE2A Mme Lannier 23 élèves
CE2B Mme Vequaud 23 élèves
CE2C Mme Nury 24 élèves
CM1A Mmes Braouezec et Vande 27 élèves
CM1B Mme Liger 28 élèves
CM1/CM2 Mme Pequignot 24 élèves (10 CM1/14 CM2)
CM2A : Mr Duval 28 élèves
CM2B : Mme Geronimi 28 élèves

L'effectif actuel est de 344 élèves soit 10 élèves de moins que celui prévu en juin dernier (354). L'effectif prévu pour la rentrée prochaine est de 339 élèves. La moyenne est de 24,21. L'école est sous la barre des 351 élèves soit 25 élèves par classe. Une fermeture de classe est à envisager. L'école dispose d'un réseau d'aide qui intervient auprès des élèves en difficulté sur la demande des enseignants. Ce réseau d'aides spécialisées est composé d'une psychologue scolaire, Mme Blain et d'une maîtresse de classe d'adaptation, Mme Vuylsteke.

Le médecin scolaire est toujours Mme Cavenel présente le jeudi tous les 15 jours.

L'assistante sociale est toujours Mme Frigui.

Cinq PVP (Professeurs de la ville de Paris) interviennent auprès des élèves.

Mme Fizet et Mme Sadler en EPS, M. Boutet en éducation musicale et Mmes Prampart et Moreau en Arts visuels.

3 AVS (assistantes de vie scolaire) interviennent auprès de 7 élèves sur l'école.

IV. Le règlement intérieur de l'école:

Le règlement intérieur est présenté, lu et commenté. Il n'a pas été modifié excepté le paragraphe sur le contrôle des connaissances puisque cette année, deux livrets seront remis aux parents, l'un en janvier et l'autre en juin. Insistance dans le règlement intérieur sur le plan Vigipirate. La Charte de la laïcité sera annexée au règlement intérieur afin que tous les parents puissent en prendre connaissance. Le règlement intérieur s'applique à tous même si les parents ne l'ont pas signé.

La Charte de fonctionnement a été écrite avec les délégués de classe. Elle est normalement dans tous les cahiers de correspondance.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

V. Fonctionnement pédagogique et réseau d'aides : actions du projet d'école, aide personnalisée, interventions du réseau d'aide :

- **Le journal scolaire** : 2 journaux seront édités, un en décembre et un en mai. Toutes les classes travaillent sur ce projet.
- **Le conseil des délégués** : Des délégués ont été élus dans chacune des classes. Ils siègeront en conseil de délégués deux fois par trimestre. Le premier conseil de délégués s'est tenu le jeudi 13 octobre. La charte de fonctionnement de l'école a été élaborée. Ces conseils seront préparés en amont dans chacune des classes. Un compte-rendu sera effectué par les délégués dans chacune des classes afin que tous les élèves soient informés des décisions prises lors des conseils et des réponses apportées aux questions soulevées.
- **Le temps d'APC** : Ce temps est exclusivement consacré à l'aide personnalisée le mardi et le vendredi de 11h30 à 12h.
- **Les défis maths dans toutes les classes** : permet d'aborder la résolution de problèmes autrement. Défi entre les classes d'un même niveau qui stimule les élèves. La coopération

est obligatoire entre les élèves d'un même groupe dont le niveau est hétérogène : obligation de discuter, de s'harmoniser, de justifier à l'intérieur du groupe. Les défis réconcilient les élèves avec les mathématiques et la résolution de problèmes. La compétition entre classes est une compétition saine.

- **Le parcours de lecture** : 4 livres ou albums sont étudiés en classe. Les élèves devront résoudre des énigmes de novembre à février. Des rencontres entre classes auront lieu en mars/avril et une exposition des affiches et œuvres produites autour des livres étudiés aura lieu en mai à la mairie du 20^{ème}.
- **Ecole et Cinéma** : Toutes les classes ont demandé à participer au dispositif. 9 classes ont été retenues : CPC, CE1A, CE1C, CE2A, CE2B, CE2C, CM1A, CM2A, CM2B. Les DVD des films projetés dans le dispositif seront achetés par la coopérative de l'école afin que les classes non retenues puissent les voir et effectuer un travail pédagogique autour de ces derniers.
- **La journée de la laïcité** : La journée nationale du 9 décembre consacrée aux valeurs de la république. Comme l'année dernière, l'école Gambetta propose des parcours citoyens. 5 parcours de 3 ateliers seront mis en place toute la matinée du 9 décembre. Les élèves participeront aux 3 ateliers de leur parcours : atelier arts visuels, ateliers d'expression et de débat, de mise en situation, de théâtre, de mime, les jeux de rôles, l'expression corporelle, saynètes, atelier culinaire, chants..... Ces ateliers seront précédés d'échanges dans toutes les classes autour de la laïcité. Les élèves des différentes classes seront mélangés au sein des ateliers. L'après-midi, les classes de CE1A et CE1C présenteront à l'ensemble de leurs camarades regroupés dans le préau, les chants appris le matin. Ce moment sera suivi d'un moment festif.
- **Commémoration du souvenir et devoir de mémoire: Parcours citoyen de l'élève**

Du camp d'internement « Rawa Ruska » le vendredi 14 octobre. Cette commémoration a concerné les classes de CM2A et CM2C. Deux temps forts : pose d'une stèle au Père Lachaise à 15h30. Ravivage de la flamme du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe à 18h30. Lors des deux cérémonies, les élèves des classes de CM2A et CM2C ont chanté la Marseillaise et le chant des Marais accompagnés par l'orchestre des gardiens de la paix.

De la shoah le vendredi 27 janvier : A cette occasion, les délégués de classes du CE1 au CM2 ainsi que les trois classes de CM2 chanteront « Petit Simon » devant la plaque commémorative dans l'entrée de l'école. Des représentants du comité Tlemcen seront présents.

- **Chorale de Noël** : Nous ne ferons pas de spectacle musical commun en fin d'année. Mais nous préparons une chorale qui aura lieu à la salle des fêtes de la mairie le mardi 13 décembre. Trois spectacles seront présentés pour répartir les 14 classes. Chaque spectacle durera 30 minutes. Les explications parviendront dans les cahiers de correspondance prochainement.
- **Projets classe à PAC** : Deux projets ont été déposés. Un projet poésie avec la demande de financement d'une comédienne pour les classes de CE2A et CM1B. Un projet théâtre avec la demande également d'une comédienne pour les classes de CE1A et CE1B dans lequel participe M. Boutet.
- **Projet musical avec le conservatoire** : Les 3 classes de CP ont obtenu le financement d'un intervenant musical en lien avec le conservatoire du 20ème arrondissement à raison d'1h30 par semaine. Mr Boutet participe également au projet.
- **Projets avec la ligue de l'enseignement** : « Les experts des papiers » pour la classe de CM1B et « La danse, c'est la classe » pour la classe de CE2C.

- **Classe de découverte** : La classe de CM1B de Mme Liger est partie hier à Balsièges en Lozère. Séjour du 7 au 17 novembre. Mme Pequignot a fait une demande pour le 2ème trimestre qui a reçu une réponse négative.
- **L'aide aux élèves en difficulté** : L'école a obtenu une subvention de 300 euros de la part du Rectorat pour financer l'achat de matériel pédagogique afin d'aider les élèves en difficulté en leur offrant un matériel différent, ludique et adapté à leurs difficultés. Ce matériel sera utilisé en classe, en APC et par le réseau d'aide. Le réseau d'aide intervient sur l'école dans les classes de CP, CE1 et CE2. Il ne peut pas intervenir dans les classes de CM1 et CM2 faute de temps disponible.

- **Les autres enseignements**

1. **L'enseignement des langues.**

Toutes les classes du CP au CM2 bénéficient d'une initiation ou d'un enseignement des langues en anglais.

Une assistante d'éducation, Melle CUE est présente cette année 4 heures par semaine et travaille en collaboration avec les enseignants notamment autour de groupes de discussion. Elle intervient au cycle 3 en CM1 et CM2.

Une assistante en allemand a été demandée. Nous attendons la réponse.

2. **L'enseignement de la natation.**

L'enseignement de la natation est un enseignement obligatoire, sauf certificat médical vérifié par le médecin scolaire. Cette année, l'enseignement de la natation se fait par semestre. Au premier semestre, ce sont les classes de CE1 et le CE2C qui se rendent à la piscine avec les CM2 non nageurs. Au second semestre, ce sera les classes de CP et le CE2A toujours avec les CM2 non nageurs. Le CE2B ne se rendra pas à la piscine faute de créneaux disponibles. A la demande des parents d'élèves, nous étudions la possibilité de regrouper les élèves non nageurs des deux CE2. Ces élèves se rendraient à la piscine avec une des deux enseignantes de CE2 pendant que les autres élèves seraient pris en charge en classe par l'autre enseignante de CE2. Les deux classes de CE2 passeront les tests du savoir nager afin d'identifier le nombre d'enfants non nageurs.

Après une mobilisation des parents d'élèves, de l'inspection et de l'équipe pédagogique, l'école a obtenu le transport en car qui lui avait été retiré en début d'année.

- **Le LSU (livret scolaire unique)**

Le livret scolaire unique mis en place cette année suivra l'élève du CP à la troisième. Ce livret informatisé sera remis aux parents en janvier et juin sous format papier. Une réunion sera organisée en décembre dans chacune des classes où les parents seront reçus individuellement ou collectivement.

VI. Coopérative scolaire

La coopérative est affiliée à l'OCCE. Le bilan financier de l'année 2015/2016 a été présenté. Le solde bénéficiaire est de 5535,47 euros. La kermesse a rapporté 2378 euros de bénéfice.

Les dépenses depuis le début de l'année : la cotisation à l'OCCE pour 680 euros, l'assurance scolaire pour 114 euros. Les photos de classe ont rapporté 880 euros. Le solde de la coopérative est actuellement de 6278,86 euros en sachant que les coopératives de classe reversent 10% du montant des dons des parents qu'elles reçoivent.

Le bureau gérant la coopérative scolaire est constitué comme suit :

Mme Jallageas Présidente / Mme Geronimi Mandataire / Mme Virzi Secrétaire

Les parents demandent à ce qu'un bilan chiffré des projets et dépenses à venir soit donné par les enseignants afin que chacun puisse se rendre compte des dépenses à engager et par conséquent de la somme qu'il faut donner à la coopérative de classe.

VII. Sécurité :

Le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) est présenté au conseil. Ce plan a pour but de mettre en place un dispositif d'évacuation ou de confinement face à un risque majeur ou une intrusion. Le risque majeur pour l'école est l'explosion de gaz puisque l'école est chauffée au gaz. Le PPMS est renouvelé tous les ans.

Il est connu des enseignants, des animateurs de cantine, des agents de service, du REV et des animateurs du TAP. Chacun a un rôle particulier. Une simulation d'alerte intrusion a été effectuée le mercredi 28 septembre. Le but de l'exercice : être silencieux dans les classes et se cacher le mieux possible, lumière éteinte, salle fermée à clés. Le bilan est très positif. Les élèves ont montré une capacité à rester très silencieux pendant le temps de l'exercice (10 minutes). Cet exercice avait été préparé en amont et expliqué dans toutes les classes. Il n'a engendré aucun retour négatif. Le registre de sécurité : il est consultable par tous et prévaut lors d'un incendie. Trois alertes incendie sont effectuées dans l'année. Une première alerte incendie a eu lieu en début d'année.

VIII. Activités et prestations municipales : TAP, centre de loisirs, restauration scolaire, études, ateliers bleus

Centre de loisirs :

L'inscription au centre est obligatoire pour les mercredis comme pour les vacances scolaires. Cette année 80 enfants fréquentent le centre régulièrement soit 30 enfants de plus que l'année dernière.

Les projets : Paris sciences, Push car, comédie musicale, jardinage entre autre. Le projet « Arts pour grandir » est en gestation.

Les demandes d'autorisation à publier sur le blog les photos des enfants qui fréquentent le centre et le TAP reviennent difficilement.

Le TAP :

21 ateliers le mardi contre 20 le vendredi. Ce nombre d'ateliers conséquent, permet aux élèves d'avoir un choix plus grand d'ateliers. De nouveaux ateliers cette année : poterie, danse africaine avec un professeur du conservatoire, marionnettes, slam-poésie.

La cantine :

L'équipe est plus compétente et professionnelle cette année. L'équipe de cantinières a été renouvelée mais n'est pas encore finalisée. Le bruit reste un problème récurrent malgré un changement de configuration des tables. L'école réfléchit à un nouvel agencement du mobilier. Les problèmes de ballons filles/garçons sont également des préoccupations récurrentes. Des jeux au pied et à la main vont être mis en place afin de favoriser la mixité.

Un parent d'élève fait état d'un problème de température des plats pour quelques enfants. Mr Daniel comme les cantinières vérifient les températures régulièrement sans difficultés apparentes. Pour autant, ce problème sera remonté à la caisse des écoles. Une autre demande concerne la possibilité

de refaire un sondage sur la qualité et la quantité des repas. Mme Jallageas en discutera avec M. Daniel afin de réfléchir à l'opportunité du sondage.

L'étude :

Rappel : l'étude est une étude surveillée et non dirigée. Certains élèves peuvent ne pas avoir totalement terminé leurs devoirs. Les jours de pluie, les enfants prennent leur goûter dans le préau ou le réfectoire de cantine. Les enseignants demandent la possibilité de remonter en classe afin que les enfants puissent déjeuner en toute tranquillité et dans de meilleures conditions en prenant l'engagement de nettoyer les tables.

IX. Questions diverses

La kermesse aura lieu le vendredi 23 juin et le concert de fin d'année le mardi 4 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

L.JALLAGEAS
Directrice

V. VIRZI
Secrétaire de séance

M. AUBAILLY
Parent d'élève élu